



DECLARATION CFTC RPN SALAIRES DU 16 DECEMBRE 2014

La CFTC attend de l'Ucanss qu'elle mette tout en œuvre pour que les Pouvoirs publics accordent au personnel du Régime Général de Sécurité Sociale une attention équivalente à celle réservée dans l'évolution des situations conventionnelles et salariales des personnels d'Institutions similaires dont Pôle Emploi et le RSI.

La CFTC estime que des moyens budgétaires peuvent être déployés dès cette fin d'année 2014 au-delà de la seule évolution de la RMPP avec la redistribution des économies de gestion administrative et la part de l'intéressement non consommée.

La CFTC dénonce des charges de travail très élevées vécues dans les organismes par les personnels sollicités pour des heures supplémentaires, des opérations exceptionnelles et souligne leurs conséquences négatives sur les plans de la santé et des conditions de travail. Les salariés paient au prix fort les nouvelles politiques de gestion de notre Institution sans aucune contrepartie notamment dans le cadre d'une politique salariale collective.

La CFTC fait part au Comex d'une proposition constructive et responsable : l'attribution d'une prime sur les économies de gestion et la part non consommée de l'intéressement. Ces moyens sont à la disposition de l'Institution et ne réclame pas une demande de rallonge auprès du Ministère.

L'échec de la négociation sur la classification avec une position unanime des organisations syndicales démontre le ras-le-bol des salariés à qui on demande toujours plus en leur donnant toujours moins. Pour 2015, La CFTC attend une réelle prise en compte des efforts réalisés à travers une mesure générale responsable et respectueuse des nos collègues qui permettent au quotidien à la Sécurité sociale d'assurer ses missions.

La CFTC saura prendre ses responsabilités et ne cautionnera pas une politique inégalitaire.